



# FUNDS FOR GOOD

invest, impact

EUR

## FONDS BL BL Emerging Markets EUR

### Fonds thématique

Horizon d'investissement minimum : > 10 ans

Situation au 14/03/2017

Morningstar

\*\*\*\*

### Rapport risque / performance



### Politique d'investissement

L'objectif du compartiment est l'appréciation du capital à long terme à travers l'investissement dans des actions et obligations des pays émergents. La partie actions peut varier entre 60 % et 100 %. L'allocation obligataire résulte du manque d'opportunités du côté actions. La structure du portefeuille découle de l'addition des opportunités d'investissement individuelles. Le choix des actions repose sur le principe du "business-like investing". Cette approche implique que chaque investissement est appréhendé comme une prise de participation dans une entreprise avec un horizon d'investissement à long terme. De ce fait, le gestionnaire est à la recherche de sociétés de qualité bénéficiant d'un avantage compétitif tangible, qui leur permet d'être rentable et de générer un cash-flow élevé de façon récurrente. Un accent particulier est mis sur la valorisation des sociétés. Au moment de l'investissement, le cours de bourse doit offrir une décote par rapport à la valeur intrinsèque calculée pour l'entreprise. Ce compartiment est également noté en USD avec une politique d'investissement identique (LU0887931029).

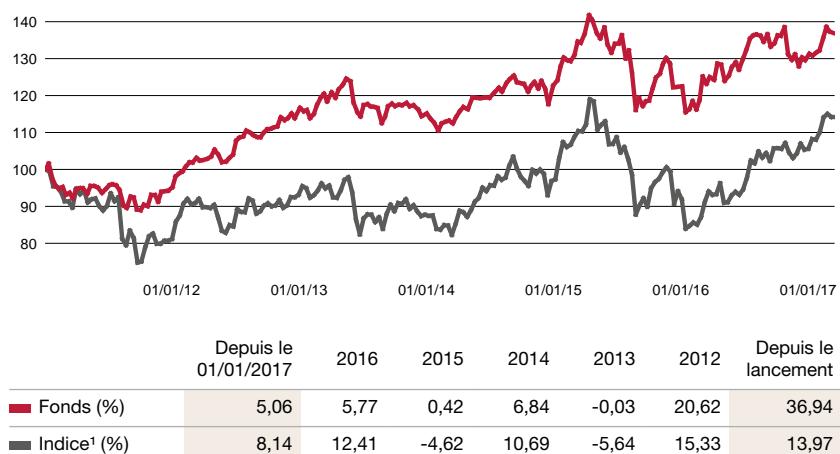
### Commentaire de gestion

Sur le quatrième trimestre 2016, l'indice actions des pays émergents, le MSCI Emerging Markets NR, a gagné 2,1% en euros. Depuis les plus bas atteints en février 2016, les pays émergents ont continué sur leur trend haussier et terminent l'année à +14,5% en euros.

Le quatrième trimestre fût marqué par les élections américaines et la victoire de Donald Trump. La panique sur les marchés boursiers a rapidement cédé à l'optimisme. Les investisseurs se sont principalement focalisés sur les dépenses d'infrastructure et une baisse massive des impôts sur les ménages et les entreprises.

### Performance

Performance annualisée depuis le lancement 05/01/2011 : + 5,21 %



### Composition du portefeuille

#### Répartition par instrument

Actions	77,97 %
Liquidités	13,08 %
Obligations	8,95 %

#### Principales positions

Tiger Brands Ltd	2,62 %
Cervezas Sponsored ADR repr 2 shs	2,49 %
Ambev SA	2,40 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	2,28 %
Thai Beverage PCL	2,15 %



# FUNDS FOR GOOD

invest, impact

## Commentaire de gestion

Avec des anticipations sur l'inflation révisées à la hausse, les taux obligataires ont remonté. De façon générale, les pays émergents ont corrigé (exprimé en USD) suite à un dollar américain plus fort. Ce dernier est souvent de mauvais augure pour les pays émergents : en effet, nombreuses sont les sociétés émergentes endettées en USD et les investisseurs ont tendance à limiter leurs risques liés aux devises plus « exotiques ». Le peso mexicain est le grand perdant d'un protectionnisme américain accru et d'une éventuelle guerre commerciale, mais les autres devises émergentes ont également fortement corrigé face au dollar.

Les secteurs plus cycliques comme les ressources naturelles (premiers bénéficiaires des dépenses d'infrastructure) ou encore les financières (bénéficiaires d'une éventuelle augmentation de la marge d'intérêt et d'une relance économique) ont vu leurs cours de bourse fortement augmenter. A l'intérieur des pays émergents, on a assisté à une forte rotation sectorielle des secteurs plus défensifs (consommation, services publics, pharma, télécoms) vers les secteurs plus cycliques (matières premières, bancaires).

Au niveau du portefeuille, le gestionnaire a légèrement réduit l'exposition aux actions à 75,8% à fin décembre. Cette allocation relativement neutre (la pondération actions peut varier entre 60% et 100% du fonds) reflète le niveau de valorisation « raisonnable » des valeurs de qualité. Les obligations émergentes étatiques ainsi que les liquidités sont principalement détenues en devises dures à savoir EUR et USD.

## Société de gestion

BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A.

## Pays d'enregistrement

AT, BE, CH, DE, DK, ES, FI, FR, GB, IT, LU, NL, NO, SE, SG

## Publications de la VNI

Fundinfo.com

# FONDS BL

## BL Emerging Markets EUR

EUR

## Informations générales

Date de lancement	05/01/2011	Dernière mise à jour	16/03/2017
Devise	EUR	Commission de gestion	1,50 %
Actifs nets (Mio)	EUR 462,05	Droits d'entrée max.	5,00 %
Calcul de la VNI	Chaque jour ouvré	Droits de sortie	0,00 %
VNI CAP (14/03/2017)	EUR 136,94	ISIN CAP	LU0495664178
VNI DIS (14/03/2017)	EUR 114,46	ISIN DIS	LU0495664095
Frais Courants	1,76 %		



## FUNDS FOR GOOD

invest, impact

# FONDS BL

## BL Emerging Markets EUR

EUR

### DISCLAIMER

Le terme "fonds" est utilisé comme terme générique pour des compartiments de SICAV. Le fonds concerné est sans échéance prédéterminée ni protection du capital. BL est une SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois gérée par BLI - Banque de Luxembourg S.A. (ci-après "BLI"), société de droit luxembourgeois.

Le présent document est destiné à des fins strictement promotionnelles. Les informations et opinions émises ne doivent donc pas être considérées comme des conseils juridiques ou fiscaux, ni comme une sollicitation ou recommandation à l'investissement. Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif, ne valent que pour le moment où elles ont été données et peuvent être mises à jour ou modifiées sans avis préalable.

La responsabilité de Banque de Luxembourg S.A., sa Succursale de Belgique, et BLI (ci-après ensemble "la Banque") ne saurait être engagée ni par ces informations ni par les décisions qu'une personne, cliente ou non de la Banque, pourrait prendre sur leur fondement, cette personne conservant le contrôle de ses décisions. Il est de la responsabilité de tout intéressé potentiel de s'assurer qu'il comprend tous les risques associés à ses décisions d'investissement et ne doit décider d'investir qu'après une réflexion approfondie, avec l'assistance de ses propres conseillers, sur l'adéquation entre ses investissements et sa situation financière particulière, en tenant notamment compte des aspects juridiques, fiscaux ou comptables et des contraintes ou restrictions légales et réglementaires potentielles relatives à l'opération envisagée. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, l'exactitude, la validité, la justesse ou l'exhaustivité des appréciations et attentes fondées sur la base des informations communiquées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La Banque n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le rendement de ces valeurs dans l'avenir. Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes de capital.

Les souscriptions des parts de fonds ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, du dernier rapport semestriel et annuel et, s'agissant d'un OPCVM, du document d'information clé pour l'investisseur ("DICI", "Key Investor Information Document - KIID"), lequel **doit être attentivement lu avant toute décision d'investissement**. Le prospectus ainsi que le KIID mentionnent les caractéristiques, les coûts et les risques liés au fonds. Ces documents sont mis à disposition de manière permanente et sans frais, notamment en français, néerlandais, allemand et anglais par la Banque en son siège ainsi que dans tous ses centres de banque privée. Le DICI/KIID pourra être consulté via le site internet public de la Banque [www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

Il est interdit de reproduire, de transmettre, de distribuer, de diffuser le présent document, et les informations qu'il contient, sans accord préalable explicite et écrit de la Banque.

### INFORMATIONS LEGALES POUR LA BELGIQUE

*Taxe applicable à un résident belge (personne physique ou personne morale) -Taxe sur les opérations de bourse sur les rachats de parts de capitalisation: 1,32% (max 4.000 EUR) -Les parts de distribution ne sont pas soumises à la TOB -Précompte mobilier des parts détenues sur un compte ouvert auprès de la Succursale de Belgique : 30 % sur les distributions (Parts de distribution A) et sur la partie de la plus-value assimilée à un intérêt lors de rachat de parts de capitalisation (part B) des compartiments investis à plus de 25 % en créance -Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.*

*Traitement des plaintes - Service Interne : Banque de Luxembourg, Succursale de Belgique, par courrier à son siège ou par email : Reclamations@bdlux.be - Service externe : Service de Médiation Banques-Crédits-Placements, par courrier : Rue Belliard 15-17, boîte 8 B-1040 Bruxelles ou par email : ombudsman@ombfin.be.*

### INFORMATIONS LEGALES POUR LA SUISSE

Les documents légaux relatifs au fonds décrit dans le présent document peuvent être obtenus gratuitement auprès de CACEIS (Switzerland) S.A., 7-9 Chemin de Précossy, CH-1260 Nyon, Suisse, qui agit en tant que représentant de la SICAV en Suisse, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux. La SICAV a désigné Banque CIC (Suisse) SA, Marktplatz 13, CH-4001 Bâle, Suisse en tant que service de paiement en Suisse.

Dernière mise à jour : 31/08/2016